



# F.F.V.E.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE  
Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 février 2009



## FLASH INFO N° 13 du 3 mars 2010 : Contrôle technique des véhicules lourds de collection

Chers Amis,

Voici le 1<sup>er</sup> flash infos 2010 concernant le 1<sup>er</sup> sujet d'actualité : le contrôle technique des véhicules lourds de collection. 2 autres flashes suivront pour traiter des véhicules « non roulants » et du nouveau fichier européen des véhicules volés.

**Pour les véhicules lourds de collection**, il est impossible d'en immatriculer depuis le 15 octobre 2009, puisqu'il faudrait désormais passer un contrôle technique impossible à obtenir, l'équipement des centres de contrôle étant inadapté.

Après analyse de la situation, Jean-Claude Accio, Alain Quemener et Olivier Weyl recommandent le retour à la situation antérieure, seule solution économiquement viable et qui n'a jamais posé le moindre problème en termes de sécurité, à savoir pas de contrôle technique et restriction de circulation avec le carnet à souches.

Claude Delagneau a officiellement transmis cette demande au Ministère de l'Intérieur et au Secrétariat d'Etat aux Transports, copie au Ministère de la Culture et à l'UTAC, qui est plus que jamais notre interlocuteur privilégié pour formaliser nos demandes à l'administration.

Le danger est grand, car si nous n'obtenions pas gain de cause, c'est la porte ouverte à la migration de ce patrimoine industriel roulant vers d'autres contrées plus clémentes, d'où l'intérêt du Ministère de la Culture sur le sujet. Nous sommes en attente d'un retour imminent, mais il y a toujours un délai « administratif ».

A bientôt pour la suite des sujets à traiter !

Très cordialement,  
Laurent Hériou  
Directeur Général FFVE  
F.F.V.E. - BP 50603 - 35006 RENNES CEDEX  
[www.ffve.org](http://www.ffve.org)